

neur, tandis que beaucoup d'hommes qui, par des talents remarquables, aidés de puissantes protections, sont parvenus à de hauts emplois, sans avoir les connaissances légales suffisantes, n'ont pu remplir leurs devoirs aussi bien qu'ils l'eussent fait, eussent-ils pu profiter des avantages d'un système d'enseignement régulier. ”

A ces observations nous pouvons ajouter le témoignage de Lord Brougham:—

“ Quoique beaucoup d'hommes aient acquis des connaissances très-étendues et très-profondes du droit par leurs études particulières, ils en auraient acquis davantage, ou du moins ils les auraient acquises avec moins de labeur, et se seraient épargné bien des veilles inutiles, s'ils avaient eu l'assistance d'un professeur habile et éclairé, habitué à enseigner, versé dans l'art didactique, que ne possèdent pas toujours des hommes ayant d'ailleurs des connaissances peu communes. ”

Ces autorités et d'autres également respectables, sont citées par M. Joy, pour établir cette proposition incontestable, qu'un système régulier d'études légales serait d'un grand avantage à l'étudiant, et, sur ce sujet, nous partageons entièrement ses vues. Suivant lui, le principal objet d'un tel système serait de guider l'élève à travers ce labyrinthe que la loi présente au premier abord, et d'inculquer systématiquement dans son esprit les principes généraux du droit ; enfin de donner pour base à son éducation légale la connaissance des principes, par opposition à cette méthode routinière et purement mécanique qui consiste à se charger la mémoire d'arrêts et de *précédents*. Il serait d'avis que l'enseignement devrait s'étendre à toutes les branches de la profession, aux règles du droit commun et de l'équité, et il regarde la pratique contraire de subdiviser les diverses branches d'une même science comme tendant à retrécir l'esprit national.

Quelques-uns font valoir un argument, qui ne vaut guères la peine d'être réfuté ; c'est que le système actuel ayant produit beaucoup de grands hommes, d'avocats éminens, ils ne voient pas de nécessité de le changer. Qu'il y ait eu des